



actualités Septembre

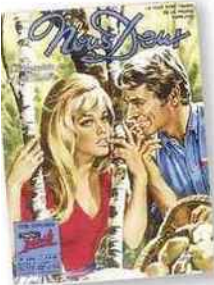
## Nos armes, toujours en danger

**U**ne directive de la Commission européenne menace les utilisateurs et possesseurs légaux d'armes à feu. Si nous en croyons certains élus tant nationaux qu'europeens, il n'y aurait pas de nouvelles contraintes. Les attentats à répétition de ce début d'été n'y sont pas étrangers! Les politiques cherchent des réponses à cette vague de crimes terroristes. Il est tentant de contraindre encore plus les utilisateurs et possesseurs légaux

d'armes à feu... Alors que cela n'a aucun impact sur les attentats et leurs auteurs! Le comité Guillaume Tell, qui regroupe non seulement les représentants des chasseurs, des tireurs sportifs, des collectionneurs d'armes et des fabricants et importateurs, a beaucoup œuvré au côté de la Fédération européenne des chasseurs (Face) car un projet de directive menaçait clairement nos armes de chasse et de tir. Après de nombreuses négociations, le texte

semble préserver ces utilisateurs légaux d'armes. Il subsiste encore une inquiétude concernant le classement de certaines armes à feu semi-automatiques en catégorie A en fonction de la longueur de l'arme. Les discussions vont aller bon train encore pour aboutir à la rédaction du texte qui sera présenté en séance plénière en novembre prochain et soumis au vote du Parlement européen. Nous suivons de près ce dossier qui nous concerne tous. *L.C.*

### À vos plumes! CONCOURS DE LA NOUVELLE "NOUS DEUX"



Cette année, le magazine « Nous Deux » attribuera deux prix, chacun doté de 1 000 €, à la meilleure nouvelle retenue dans deux catégories: romantique et érotique. Pour participer, envoyez votre récit inédit (10 pages maximum) avant le 15 décembre

2016 à: "Nous Deux" concours de la nouvelle  
8, rue François-Ory 92543 Montrouge cedex.  
Règlement complet sur simple demande:  
ouarda.akdache@mondadori.fr

### Pêche du bar PAS D'ASSOUPLISSEMENT!

Le ministère de l'Environnement a retoqué la proposition du député de la Manche Stéphane Travers d'aménager, "sans enfreindre la réglementation de l'Union européenne", le quota d'un bar par jour en Manche et mer du Nord (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre), "en un quota mensuel voire annuel accompagné d'un carnet de prélèvement qui pourrait être géré en liaison avec les associations". Une solution qui aurait l'avantage de faire "connaître avec précision les prélèvements de la pêche de loisir", selon l'élu. Soutenant l'actuel quota d'un bar par jour, le ministère a renvoyé la patate chaude vers l'Union européenne: "Les assouplissements à la réglementation européenne en vigueur dépendent de la Commission européenne", a-t-il indiqué. La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs (FNPPSF) espère bien convaincre à terme les commissaires européens du bien-fondé de cette proposition.

*V.R.*